



## **COMMUNIQUE DES AGENTS DE LA DRAC BOURGOGNE**

### **réunis en assemblée générale ce lundi 13 janvier 2013**

### **CONTRE LE DEMANTELEMENT DES DRAC**

Près de la moitié des agents de la DRAC Bourgogne réunis en Assemblée Générale, ce lundi 13 janvier 2014, à l'appel de l'inter-syndicale, s'émeuvent des conséquences de la loi MAPAM - votée le 19 décembre 2013 - sur les missions et le fonctionnement des DRAC. En effet, le principe de délégation de compétences contenu dans la loi présente à l'évidence un risque de morcellement et d'affaiblissement des missions qui sont aujourd'hui celles du ministère de la Culture et de la Communication.

De même, les principes d'unité territoriale et de continuité du service public de l'État dans le domaine culturel risquent fort d'être mis à mal, rompant la règle constitutionnelle d'égal accès de tout citoyen à la culture, laissant alors place à des considérations essentiellement territoriales et politiciennes, au détriment de l'expertise qui fait la force et qui fonde la légitimité des services déconcentrés de l'État.

Depuis 55 ans, les politiques culturelles se sont construites à la faveur d'une réelle émulation entre l'État et les collectivités territoriales, permettant à la France, à ses artistes et à son patrimoine, de rayonner et de générer bien des initiatives au delà de nos frontières.

Les sombres perspectives, nées de cette loi qui vient d'être votée, risquent de mettre à mal cet équilibre par définition fragile, ce que ne peuvent envisager sans craintes tous les personnels solidaires du ministère de la Culture et de la Communication.

**Nous nous associons à toute initiative de l'intersyndicale culture**